

RÉPARTITION DES POSTES DE PROFESSEUR 2009-2010

Principes directeurs

Document préparé par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directrices et directeurs de département en vue de la répartition des postes de professeurs de l'automne 2008 (Accepté par le Comité des affaires départementales le 22 octobre 2008)

1. Remarques préliminaires

Le processus de répartition des postes se fait dans le cadre de la Politique adoptée à cet effet par l'Université. Fondamentalement, la distribution des postes doit être telle qu'elle permette d'optimiser la capacité collective des départements d'assurer la réalisation de la mission institutionnelle.

Il faut dissocier les mécanismes de calcul du nombre total de postes de ceux de la répartition des postes.

La distribution des postes doit être basée sur les situations réelles des départements. Il est peu vraisemblable qu'un modèle, aussi complet soit-il, puisse témoigner de l'ensemble des facettes et des particularités des départements. Il est plus utile de baser les réflexions sur des indicateurs simples et peu nombreux; il faut éviter de noyer des discussions délicates de nature principalement qualitative, sous des quantités de chiffres.

Les postes non intégrés à la détermination du nombre de postes ou qui font l'objet d'une entente particulière à cet effet, ne doivent pas faire partie des éléments considérés lors de la répartition des postes.

2. Processus

Le processus de répartition des postes comprend trois étapes distinctes:

1. la **répartition préliminaire** des postes basée sur des données de base simples, peu nombreuses et fondées sur les enjeux académiques fondamentaux de l'Université (mission d'enseignement, de recherche et d'implication dans le milieu).
2. la **répartition théorique** des postes obtenue en intégrant à la répartition préliminaire des corrections provenant de considérations additionnelles non prises en compte par le modèle simple de répartition préliminaire.
3. la **répartition effective**, celle qui serait en vigueur au 1^{er} juin 2009. Cette répartition effective tient compte des effectifs en place dans les départements et des contraintes qui en découlent sur la capacité d'apporter des corrections à la distribution des postes entre les départements.

3. Répartition préliminaire

La répartition préliminaire doit permettre de considérer l'importance relative de la contribution départementale observée à la réalisation de la mission universitaire d'enseignement, de recherche et d'implication dans le milieu. Elle se veut une répartition basée sur l'observation de faits et ainsi, génère une distribution des ressources représentatives de la situation existante. À cette étape, il n'y a pas d'efforts de projection sur les développements anticipés autant dans la formation que dans la recherche.

Pour éviter de multiplier les indicateurs et ainsi brouiller les enjeux, on utilise une approche simplifiée où les facteurs propres à la gestion des programmes et des unités académiques ne sont pas pris en compte directement. On reconnaît indirectement ces fonctions (présentes dans tous les départements) par l'attribution d'un poids relatif plus grand à la composante « enseignement » par rapport aux composantes « recherche et implication dans le milieu », étant entendu que la lourdeur de la fonction de gestion croît principalement avec la taille de la population étudiante.

De plus, dans le même esprit de simplification, la composante « implication dans le milieu » n'est prise en compte à cette étape du processus que par le financement externe des projets qui sont gérés par l'UQO.

La distribution des poids relatifs des composantes « enseignement » et « recherche et implication dans le milieu » est la suivante:

Poids de la contribution observée à la fonction enseignement	60%
Poids de la contribution observée aux fonctions recherche et implication dans le milieu	40%
Total	100%

Par ailleurs, dans l'esprit indicatif de l'étape de répartition préliminaire des postes, on tente de rassembler des informations complémentaires dont l'objectif est de fournir un éclairage le plus complet possible pour favoriser la réflexion qui suit.

3.1 Calcul de la contribution observée à la fonction enseignement

La contribution à la fonction enseignement est basée sur le total des crédits étudiants normalisés (pour tenir compte des charges relatives selon les cycles) sur trois trimestres. Pour la répartition de l'automne 2008, on base le calcul sur la somme des crédits normalisés de l'été 2008, de l'automne 2008 et de l'estimation des crédits de l'hiver 2009. L'estimation de l'hiver 2009 est calculée en multipliant au nombre de crédits observés à l'automne 2008 le poids relatif des crédits observés à l'hiver 2008 par rapport aux crédits observés à l'automne 2007. La normalisation s'effectue en considérant les moyennes cibles d'étudiants par groupe-cours de 35 au premier cycle, 15 au deuxième cycle et 5 au troisième cycle.

Les données relatives à la contribution à l'enseignement au Centre d'études universitaires des Laurentides sont fournies.

3.2 Calcul de la contribution observée aux fonctions recherche et implication dans le milieu

La contribution aux fonctions recherche et implication dans le milieu doit, de la même façon que pour la fonction enseignement, être fondée sur des observations simples. On considère des observables de l'activité de recherche universitaire qui sont reconnus de façon générale par la communauté. Deux observables sont utilisés: le financement de la recherche et de l'implication dans le milieu et la production de publications arbitrées.

Le poids de ces indicateurs est:

Nombre de subventions de recherche demandées (demandes soumises par l'UQO auprès d'organismes avec concours et évaluation par les pairs)	5%
Nombre de subventions et de contrats de recherche et d'implication dans le milieu obtenus (tous les organismes externes)	10%
Publications arbitrées	25%
Total	40%

Les contributions à la recherche et à l'implication dans le milieu impliquant des collaborations interdépartementales sont comptabilisées de façon autonome dans chaque département concerné (financement et production).

3.2.1 Financement

Le financement de la recherche est un témoin largement utilisé pour estimer le dynamisme de la recherche universitaire.

Pour ces calculs, on distingue les organismes de financement de la recherche qui utilisent un financement sur concours et une évaluation par les pairs de tous les autres organismes. Les organismes retenus comme procédant par concours et évaluation par les pairs sont : FQRNT, FQRSC, FRSQ, IRSST, VRQ, CRSNG, CRSH, IRSC, FCI, CRC, FCRSS et Santé Canada (Programme de recherche sur les politiques en matière de santé). Les données tiennent compte des contributions scientifiques des professeurs à des projets subventionnés dans d'autres universités au Québec.

L'indicateur du financement est subdivisé en deux. La première partie est obtenue par le nombre de demandes de subvention soumises par l'UQO aux organismes procédant par concours et évaluation par les pairs et présentées par l'UQO (5%).

La seconde partie est obtenue par le nombre de subventions et de contrats de recherche et d'implication dans le milieu obtenus (10%). Dans ce second calcul, on tient compte de toutes les sources de financement externe. Les subventions provenant d'un organisme procédant par concours et évaluation par les pairs comptent pour deux points chacune, les autres subventions et contrats étant comptabilisés à raison de un point par financement. Pour l'implication dans le milieu, on utilise le nombre de subventions/contrats obtenus de l'externe et gérés à l'UQO (par le BLUM). Les contrats de formation continue réalisés par les départements via le BLUM sont intégrés à ces données.

Pour les fins des calculs concernant le financement, les années de référence sont les trois années s'écoulant du 1er avril 2005 au 31 mars 2008.

3.2.2 Publications

Le second indicateur, la production de publications arbitrées, reflète l'extrait le plus fiable de l'activité de recherche. De plus, il a l'avantage d'être relativement facile à répertorier ce qui, dans le contexte de cette première étape du processus, s'avère un atout important. Sont considérés comme publications arbitrées, tout document de recherche soumis à un arbitrage par des pairs. On s'attend ici principalement à des articles dans des revues scientifiques mais sont aussi comptabilisés des livres, chapitres de livres ou contribution à des ouvrages collectifs dans la mesure où il s'agit d'œuvres de recherche soumises à un jugement par les pairs avant édition. Exceptionnellement, les livres utilisés pour l'enseignement universitaire sont considérés parmi ces réalisations.

Pour les calculs concernant les publications, on utilise les productions qui sont parues entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2007 et répertoriées à l'aide de l'inventaire informatisé (données disponibles sur Internet).

3.3 Compilation

Les contributions départementales observées selon les deux indicateurs sont ajoutées de façon à obtenir un niveau global de contribution départementale à la mission universitaire. Ce nombre est ensuite multiplié par le nombre de postes total (fixé par le Conseil d'administration) afin d'arriver à une répartition préliminaire.

4. Répartition théorique

Comme on l'a indiqué au départ, la répartition préliminaire est basée sur des indicateurs simples et incomplets. Il est vraisemblable, voire normal, que des corrections doivent être apportées à la répartition préliminaire afin de tenir compte des effets non considérés dans le calcul. D'autre part, rappelons que la répartition préliminaire est basée sur une situation observée. Elle ne tient compte d'aucun développement anticipé.

Il est important de souligner que le fait de baser le calcul sur des éléments observés fait en sorte qu'au plan de la recherche, on supportera théoriquement davantage les départements dans lesquels l'activité de recherche est plus solidement ancrée. Ce modèle récompense le succès et peut, à la limite, constituer un frein au développement de la recherche dans les secteurs où il y a un important travail à faire. Un jugement additionnel est aussi nécessaire pour tenir compte par exemple de la contribution des professeurs en arts dont, de façon générale, la création n'est pas mesurable selon les indicateurs de recherche proposés ici.

Aussi, la correction doit être discutée entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département afin d'arriver à une répartition qui témoigne de la contribution réelle des départements à la réalisation de la mission institutionnelle tout en permettant à chacun de poursuivre son développement. Une attention particulière est accordée aux besoins exprimés par les départements qui souhaitent inscrire davantage leur action en lien avec le développement de la recherche.

De plus, avant que ne soit discuté le projet de répartition théorique, chaque directeur de département, lors d'une discussion ouverte avec l'ensemble des directeurs réunis, est invité :

- à décrire le contexte qui caractérise l'évolution des besoins de professeurs de son département ;
- le cas échéant, à identifier les besoins prioritaires en termes de postes additionnels de professeur.

Au terme de cette étape, une répartition théorique des postes est obtenue, répartition qui ne tient pas compte des professeurs en place dans les départements.

5. Répartition effective

Il est clair que la répartition des postes doit tenir compte des effectifs en place dans les départements. Aussi, après s'être entendu sur une répartition théorique, les directeurs et le vice-recteur discutent d'une répartition effective qui est proposée pour le 1^{er} juin 2009.

6. Corrections en cours d'année

Des corrections peuvent être apportées en cours d'année à l'affectation des postes dans la mesure où par exemple, la libération de postes dans des départements, pourrait permettre de redistribuer ces postes afin de tendre vers la répartition théorique. Un modèle de correction dynamique permettant les ajustements en cours d'année est élaboré par le vice-recteur et discuté avec les directeurs de département.

Ce document a été préparé par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et a été accepté par les directrices et directeurs de département, à l'exception d'un directeur, en vue de la répartition des postes de professeurs pour l'année 2009-2010 lors de la réunion du Comité des affaires départementales tenue le 22 octobre 2008.

Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le 22 octobre 2008